

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 18 (1938)
Heft: 7

Rubrik: Rapport des commissaires aux comptes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

publicité dans la « Revue Économique Franco-Suisse » a également donné une majoration de 6.000 francs. Les recettes diverses de notre siège de Paris ont augmenté de 9.000 francs, grâce à la sous-location de l'un de nos bureaux au Commissariat général suisse, à l'Exposition Internationale de Paris en 1937. Enfin, notre Section de Lyon a, de son côté, récupéré le prix d'une partie de son mobilier dont elle n'avait plus l'emploi.

En ce qui concerne l'augmentation des dépenses s'élevant à 73.000 francs, elle se décompose comme suit :

Les traitements de notre personnel ont dû être majorés de 20.000 francs; nos frais généraux ont subi une augmentation de 23.000 francs et l'impression de notre « Revue Économique Franco-Suisse » a également entraîné une majoration de 21.000 francs. De leur côté, les dépenses de nos Sections de Lyon et Marseille ont respectivement augmenté de 4 et 5.000 francs. Ces augmentations des dépenses proviennent toutes de la hausse du coût de la vie en France. Nous avons néanmoins cherché à les limiter le plus possible. C'est ainsi que pour notre « Revue Économique Franco-Suisse », nous avons réussi à la faire imprimer à meilleur marché en province à dater du mois de janvier de cette année, en dépit des complications qui résultent pour nous du fait de ne plus avoir notre imprimeur sur place. Nous en avons profité pour améliorer la présentation de notre organe et cher-

cher ainsi à y intéresser des entreprises susceptibles de nous confier des ordres de publicité. Ces efforts n'ont pas été faits en vain et il est réjouissant de constater que les frais d'impression des numéros qui ont été publiés depuis le début de l'année ont pu être couverts par les ordres de publicité recueillis au cours de ces derniers mois.

En ce qui concerne nos autres dépenses, il faut malheureusement prévoir que les effets de l'augmentation commencée au cours de l'exercice ne seront que s'accroître et cette perspective a amené notre Conseil d'Administration à réunir, le 24 novembre 1937, cette Assemblée générale au cours de laquelle une forte majorité a bien voulu adopter nos propositions d'ajuster le montant des cotisations aux nécessités impérieuses du moment. Nous sommes heureux de vous dire que les versements des cotisations sur cette nouvelle base s'effectuent dans les meilleures conditions. Nous y trouvons le témoignage de la sollicitude de nos membres à l'égard de notre Association et nous tenons à les remercier très sincèrement d'avoir compris que le sacrifice financier que nous leur demandons est nécessaire si nous voulons que notre Chambre de Commerce soit à même à l'avenir de continuer à déployer la même activité que par le passé, dans l'intérêt de tous ceux qui ont mis leur confiance en elle.

Le Trésorier :
Paul F. Fatzer.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Monsieur le Ministre,
Messieurs,

En vertu du mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de la dernière Assemblée générale, nous avons procédé à la vérification de la comptabilité de la Chambre de Commerce suisse en France.

Les livres, avec toutes les pièces comptables pour l'exercice 1937, ont été mis à notre disposition

et nous avons pu constater la parfaite régularité ainsi que la concordance des soldes du Grand Livre avec les postes du bilan.

Nous vous proposons donc d'approuver les comptes tels qu'ils ont été présentés par M. P. F. Fatzer, votre trésorier.

Les Commissaires aux Comptes
Rodolphe Iselin. Charles-Edouard Muller.